



CAHIER DES CHARGES

Réalisation des boîtes de jeu Le jeu de l'oie de la Sèvre Nantaise

Maître d'Ouvrage :

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN)

Objet de la consultation :

Réalisation d'une boîte de jeu – Jeu de l'oie sur le bassin de la Sèvre Nantaise

Remise des offres :

Date limite de réception : lundi 12 mars 2007

Sommaire

Présentation générale

1. Maître d'ouvrage
2. Contexte et objectifs de la prestation

Organisation des boîtes de jeu – jeu de l'oie

1. Généralités
2. Délais de réalisation et rendu de la prestation
3. Livraison des boîtes de jeu

Règlement de la prestation

1. Détermination et contenu des prix
2. Modalités de facturation
3. Mode et délai de paiement
4. Rythme de règlement

Présentation de l'offre

ANNEXES

Tableau de décomposition du prix

Présentation générale

1- Maître d'ouvrage

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise a été créée en 1985 à l'initiative de quatre départements : la Loire-Atlantique, la Vendée, le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres, sur proposition de l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents. C'est un Etablissement Public Territorial de Bassin.

Elle assure la coordination des actions et a en charge la planification de la politique de l'eau sur le bassin versant (SAGE, Contrat de Restauration et d'Entretien de rivière, mise en valeur paysagère et touristique des voies d'eau). Elle est maître d'ouvrage d'études et de travaux de portée générale sur le bassin.

2- Contexte et objectifs de la prestation

L'Institution communique à travers les « 100 secrets » principalement par le biais du guide, de la carte touristique et du site internet www.sevre-nantaise.com. Dans ces supports, l'idée est d'inciter les visiteurs à pratiquer une activité pour aller à la recherche des « 100 secrets ». Cependant, les « 100 secrets » sont difficiles à matérialiser. Bien souvent, les visiteurs demandent tout simplement où sont ces secrets et pour le moment aucune édition ne répond vraiment à cette question.

Ainsi, **un outil serait réalisé afin de dévoiler quelques sites secrets et de présenter le patrimoine à la fois naturel et historique de nos cours d'eau. Egalement, l'idée est de sensibiliser** les plus jeunes à l'environnement des bords de rivière. Il s'agit de faire prendre conscience du patrimoine local aux habitants du bassin et aux visiteurs.

Un outil **plus pédagogique et plus ludique** s'avère nécessaire afin d'exploiter complètement l'image des « 100 secrets ». Le choix d'un jeu fut retenu car il permet une assimilation facile et amusante pour toutes les générations confondues et il peut être utilisé par les écoles, les offices de tourisme, les hébergeurs.

Le choix d'un jeu de l'oie est intéressant car les règles sont faciles et relativement bien connues par tout le monde.

Organisation des boîtes de jeu - jeu de l'oie

1- Généralités

➤ **La cible du jeu** : ce jeu de l'oie s'adressera à un public familial en séjour dans le bassin et qui utilise les hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes, campings ou hôtels).

Ce jeu doit proposer aux familles des idées originales de promenades ou d'activités qu'ils pourront découvrir durant leur séjour. Ce jeu doit susciter l'envie.

➤ **Le nombre de cases** : bien qu'un jeu de l'oie traditionnel se compose de 63 cases, le jeu de l'oie de la Sèvre Nantaise évoque l'existence de 100 secrets donc le choix de 100 cases semble plus approprié.

➤ **Le type de cases** : afin de représenter au mieux l'ensemble de l'offre touristique de la Sèvre Nantaise différents types de cases sont envisagés :

- des cases « sites » qui permettront la découverte du patrimoine culturel et naturel (château, moulin, parcs et jardins, ...).
- des cases activités qui feront référence à la pêche, au canoë-kayak, à la randonnée pédestre, cyclable...
- des cases sensibilisation du public où seront mélangés des conseils environnementaux liés à la rivière et des observations sur la faune et la flore.

➤ **L'aspect visuel** : La charte graphique de la Sèvre nantaise (IIBSN) sera utilisée pour ce document de manière à retrouver l'esprit des éditions de l'Institution. Une grande part sera accordée également aux illustrations du type dessins pour les cases faune et flore, pour les cases patrimoine bâti (moulins).

➤ **La forme du jeu** : Une boîte de jeu complète (plateau plié en 4, 6 pions, 2 dés et livret avec explications) qui sera laissée dans l'hébergement et mise à disposition des familles.

Des propositions ont été faites concernant le matériel de la boîte :

- la conception de pions ayant une forme symbolique (moulin, canoë, brochet, martin pêcheur, péniche, chaos granitique)
- le choix d'une matière naturelle pour les pions et les dés à la place du plastique.
- Format : le plateau doit être suffisamment grand pour abriter les 100 cases (50x60cm), format de la boîte épaisseur de la boîte de 4 ou 5 cm

➤ **Le cheminement sur le plateau de jeu** : il a été décidé de ne pas conserver la forme traditionnelle du jeu de l'oie qui est en escargot mais de concevoir un plateau de jeu ayant pour fond une carte de la Sèvre Nantaise et de ses affluents sur laquelle des pastilles avec des numéros seront dessinées. Cette disposition permettra une meilleure localisation des sites évoqués dans le jeu.

Le cheminement se fera de la confluence avec la Loire vers les sources de la Sèvre Nantaise pour conserver l'idée de la quête des secrets. En effet, plus on va vers l'amont de la rivière et moins les sites sont connus du grand public.

➤ **Le contenu du jeu**

▪ **des cases** : la liste des sites incontournables mais aussi une liste de sites moins connus qui mériteraient d'être mis en lumière sera fournie.

▪ **La conception du jeu** : Le prestataire devra étudier et fournir un mécanisme du jeu cohérent avec les souhaits de l'Institution. Par exemple, la cueillette de la fritillaire pintade vaut de rester en prison, ou encore cases retardatrices : chute à l'eau, morsure de brochet, perdu dans les vignobles ... cases accélératrices : rencontre du meunier, saut de rainette, chant des oiseaux, cases portant le signe du randonneur (Gr de Pays, canoë), bonne pêche je remets à l'eau

➤ **La diffusion** : Une boîte de jeu sera déposée dans chaque hébergement touristique du bassin. Parallèlement aux hébergements, quelques exemplaires seront proposés aux offices de tourisme pour une commercialisation. Les communes du bassin recevront également un exemplaire à mettre à disposition de l'école ou de la bibliothèque.

➤ **Quantité** : 1000 exemplaires

2- Délais de réalisation et rendu de la prestation

Le prestataire bénéficiera d'un délai de 3,5 mois maximum pour la réalisation des boîtes de jeu à compter de la réception de l'ordre de service. Au-delà de ce délai, l'Institution se réserve le droit de fixer des pénalités de retard en référence à l'article 16 du cahier des clauses administratives générales sur la base de : $\text{valeur} \times \text{retard (en jours)} / 3000$.

Le bureau d'études fournira dans son offre un planning prévisionnel d'exécution qui tiendra compte de ce délai.

Une réunion de la commission tourisme aura lieu à la fin du mois de mars 2007 afin que le prestataire retenu présente le mécanisme, le cheminement et le contenu du jeu.

Les maquettes suivantes comprenant les illustrations devront être présentées pour validation. Cette validation sera effectuée par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Après corrections des maquettes, un bon à tirer sera remis à l'Institution pour validation définitive du jeu de l'oie.

3- Livraison des boîtes de jeu

Les boîtes de jeu devront être livrées à l'Institution à La Roche-sur-Yon au plus tard le 30 juin 2007.

Règlement de la prestation

1- Détermination et contenu des prix

Les prestations pour la réalisation des boîtes du jeu de l'oie sont réglées par un prix global forfaitaire. Ce prix comprend toutes les prestations et interventions nécessaires jusqu'à l'achèvement de la mission.

Les prix sont fermes et définitifs.

2- Modalités de facturation

La facturation présentée au paiement sera délivrée en 3 exemplaires et comportera :

Les mentions légales :

- la raison sociale et l'adresse du titulaire,
- le numéro de SIRET de la société,
- le numéro et la date de la facturation,
- la désignation des prestations réalisées,
- la date de livraison,
- le montant unitaire et total Toutes Taxes Comprises,
- le taux de la TVA,
- les références du compte à créditer,

La facture est libellée au nom de M. le Président de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise.

Elle est adressée à : INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SEVRE
NANTAISE 185 bd Aristide Briand 85036 La Roche sur Yon cedex

3- Mode et délai de paiement

Le mode de paiement proposé est le virement par mandat administratif.

4- Rythme de règlement

Le prestataire qui souhaite le versement d'acomptes devra le prévoir dans le devis. Le total des acomptes ne pourra dépasser 50% du montant total du marché. Le solde sera versé à la livraison des boîtes de jeu.

Présentation de l'offre

Le prestataire devra présenter une offre comportant :

1. Un devis détaillé
2. Un projet (maquette) avec choix des couleurs et illustrations
3. Un tableau de décomposition des prix
4. Une liste de références
5. Un calendrier prévisionnel
6. Le coût d'une boîte de jeu

Date limite de réception de l'offre : lundi 12 mars 2007.

Les critères de choix se feront sur la base de :

- 60% sur l'aspect technique
- 40% sur l'aspect prix.